

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 28 novembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (483r, 484v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 28 novembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34286>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 novembre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

## Description

Résumé Godin remet à Cantagrel copie de l'assignation qui lui a été remise le jour même. Il lui indique qu'il comprend qu'il doit aller à Paris pour faire le choix de son avocat et lui remettre son mémoire mais, mais qu'il ne peut faire ce choix par lui-même. Il lui demande de consulter les avocats sur la question de la place qu'aura le Familistère dans ce procès. Il lui explique que l'appartement de Marie Moret est séparé du sien par une bibliothèque commune dont les portes sont fermées à clef. Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 29 novembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Conflit, Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : aile gauche](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Ingénieur
- Politique

Biographie Ingénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec [Maria Josépha Elisabeth Conrads \(vers 1831-\)](#), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à

l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022  
Dernière modification le 08/01/2024

---

Guise le 25 juillet 1863 <sup>453</sup>

Mon cher ami

à point copie de l'assignation qui  
meut remise aujourd'hui qui me donne  
intret que de vous faire sur la marche  
des poursuites.

je sent bien que je dois être à Paris  
pour choisir mon avocat et lui remettre  
un memoire qui lui permette d'entre-  
immédiatement au vaste de la question  
mais vous comprenez que ce choix est  
vraisemblablement impossible pour moi même  
dans les délais d'un mois le familiste  
j'auriez alors en bin de y entrer pour  
une forte part il me donne pas suffisant  
qui l'avocat le plus en consultation  
consulter les avocats des amis pour avoir  
leur opinion sur la meilleure chose à faire  
et ne voulant pas de vous occuper de cela  
en mettant tout le plus grand service que  
vous aurez jamais à me rendre.

L'appartement de M<sup>e</sup> Marie et dépare  
des siens par une bibliothèque ses appartemens  
formé à l'issu cette bibliothèque est celle  
bibliothèque formé enroue à l'issu moi de  
sorte que M<sup>e</sup> Marie peut mener dans  
un cabinet de travail sans que je puisse y

*164*  
entre et elle est chez elle fermé a double  
porte dont les serrures sont de son coté  
sous une forme satisfaisante sans rapport  
a l'ouverture de nos nouvelles et sans les faire

*Godin ff*